



[www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

1er novembre 2022

Numéro 225

## Construire la mémoire

Il nous faut, et encore plus aujourd'hui, comprendre les derniers conflits qui ont opposé les peuples, ou qui les opposent encore aux portes de l'Europe, pour veiller à rester en paix en transmettant la mémoire pour aborder les problématiques mêlant l'histoire et la citoyenneté.

Nous avons le devoir de faire réfléchir nos contemporains et les plus jeunes, sur les enseignements à en tirer. La proximité du 11 novembre, et les visites scolaires du monument aux morts nous y invitent avec la disparition, il y a tout juste une année du dernier compagnon de la Libération alors qu'aujourd'hui les combattants et les témoins de la Seconde Guerre mondiale sont de moins en moins nombreux. Des films comme « *Nuit et brouillard* » d'Alain Resnais furent une découverte de la déportation et des camps nazis.

Notre action fédérale des DDEN, « *Samuel Paty, se construire Citoyen* » peut être le support pour rassembler et interpeller les consciences. Mais aussi, pour également répondre aux objectifs du programme d'enseignement moral et civique, tout particulièrement, en direction du troisième cycle et des classes de CM2 afin de comprendre les processus de construction mémorielle. Mémoire afin de sortir du labyrinthe du présent avec l'objectif de connaître nos conflits d'hier pour comprendre et construire demain dans un avenir de paix.

Plusieurs actions sont conduites par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), établissement public, opérateur majeur de la politique mémorielle dont nous avons rencontré un représentant invité lors du dernier Conseil fédéral afin de conclure un partenariat dans le cadre de notre action citoyenne à la rencontre des mémoires individuelles et collectives.

Cet Office national gère de nombreux lieux de mémoire sur l'ensemble du territoire et anime des actions pédagogiques en lien avec l'ensemble des acteurs. Les programmes pédagogiques de l'Office ont pour but de témoigner, conserver, transmettre les mémoires de la résistance et de la déportation et de rendre tangible les notions de citoyenneté pour penser la cohésion d'aujourd'hui et la société de demain.

L'ambition mémorielle de notre Fédération s'oppose radicalement à des idéologies caractérisées par le repli identitaire et l'intolérance et s'inscrit dans les principes que nous revendiquons pour l'École et ses citoyennes et citoyens en devenir.

**Principes consubstantiels à ceux de la République qui fondent notre idéal laïque pour faire avancer l'humanité vers plus de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, garantes de paix.**

Eddy Khaldi  
28 octobre 2022

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS  
Site internet : [www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org)

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



## SOMMAIRE

- + Les précisions de Pap Ndiaye aux députés de la commission des affaires culturelles.
- + Hausse des contentieux à l'Éducation Nationale
- + Cinq questions sur la médecine scolaire
- + Concours des DDEN « Se construire citoyen » : résultats 2022
- + Congrès FCPE : Offrir la même école à tous les élèves.
- + Sobriété énergétique : gla ! gla !
- + Les enseignants travaillent davantage et sont moins satisfaits professionnellement que l'ensemble des Français



## Les précisions de Pap Ndiaye aux députés de la Commission des affaires culturelles

L'audition, le 19 octobre de Pap Ndiaye par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a été l'occasion pour le ministre de l'Éducation nationale de donner un certain nombre d'informations, parmi toutes celles qui étaient déjà connues, alors qu'il défendait les prévisions de la mission Enseignement scolaire du PLF 2023

**Handicap.** Le ministre évoque "*une embolie du système de prise en charge*" des enfants en situation de handicap ; il manque des places dans les IME (instituts médicaux-éducatifs), les enfants qui devraient y être scolarisés se retrouvent dans des ULIS qui sont à leur tour surchargées et dont certains élèves se retrouvent dans des classes ordinaires. Il faut "*réfléchir globalement*" à une question générale, qui ne peut être résolue par la seule création de postes.

Un travail "*assez complexe*" est actuellement en cours pour que les AESH qui accompagnent des enfants en situation de handicap sur les temps scolaire et périscolaire puissent être rémunéré.e.s sur un seul bulletin de salaire, les collectivités remboursant ensuite l'Éducation nationale pour leur quote-part.

"*Une nouvelle instance*" qui rassemble les représentants des collectivités permet au ministère de "*travailler sur un ensemble de sujets d'intérêt commun*", dont la question des AESH, mais aussi du **bâti scolaire**.

**Mixité scolaire.** "*On pourrait demander plus*" à l'enseignement privé sous contrat en termes de mixité scolaire, estime le ministre, qui fait état de courriers de chefs d'établissements privés qui sont "*disposés à échanger*" sur le sujet.

**Innovation pédagogique.** "*Tous les projets pédagogiques bien construits seront financés*", promet le ministre qui assure que les écoles et établissements ne seront pas mis en concurrence. Il indique que, depuis deux semaines, "*plus de 600*" dossiers ont été adressés à l'administration ; "*on va tutoyer les 1000 avant les vacances d'automne*".

**Salaires :** Les augmentations de salaires des enseignants représentent 635 M€ pour les quatre derniers mois de l'année 2023, soit près de 2 Mds€ en année pleine et elles devraient concerner les vingt premières années d'une carrière, "*voire légèrement au-delà*". Le salaire d'un enseignant qui aura 5 ou 6 ans d'ancienneté augmenterait de 13 à 14 %. Les enseignants en fin de carrière auront davantage accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle.

**Médecine préventive.** Interrogé sur la médecine du travail pour les enseignants, le ministre indique que les académies sont encouragées à conventionner avec des centres de santé mutualisés. "*On n'en est pour le moment qu'au stade de l'incitation*", mais le ministre se dit disposé à aller plus loin.

## Cinq questions autour de la santé à l'école

Dans les missions dédiées à l'école, figure le suivi de la santé des élèves. Les parents sont donc parfois soumis à certaines exigences. Quelles sont les règles en la matière ? Les réponses de Marianne Barré, secrétaire générale du Syndicat national des médecins scolaires et universitaires (SNMSU-Unsa).

**Quels sont les vaccins obligatoires pour l'entrée à l'école ?**

**Marianne Barré :** Le seul vaccin que l'on peut exiger pour l'entrée à l'école est celui qui est obligatoire dans le calendrier vaccinal, à savoir le vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. A ce jour, cette vaccination comporte deux injections, à 2 et 4 mois, puis un rappel à 11 mois. Ainsi, les parents ont trois mois à compter de la rentrée pour se mettre à jour et présenter un justificatif, sans quoi l'accueil de leur enfant à l'école sera remis en cause.

**Un enfant tout juste entré en maternelle peut-il être retiré de l'école parce qu'il n'est pas encore propre ?**

**MB :** Non, un enfant ne peut pas être refusé parce qu'il n'est pas propre : ce « motif » n'apparaît dans aucun texte. De plus, en tant que médecin scolaire, je rappelle régulièrement aux enseignants qu'il est possible que certains enfants ne soient pas encore propres à 3 ans. Cela signifie qu'ils ne sont pas prêts, ce qui n'est pas grave. Ainsi, il est important que les parents se rassurent et évitent de stresser leur enfant avec cette question, car faire pression sur un enfant pour qu'il devienne propre est inutile et peut même avoir des conséquences néfastes. Ensuite, il y a des enfants qui présentent de réels troubles de la propreté, (comme l'encoprésie, qui est une forme d'incontinence fécale). Dans ce cas, l'enseignant de petite ou moyenne section doit alerter le médecin de PMI pour prendre en charge le problème.

**Un certificat médical est-il obligatoire pour les activités sportives ?**

**MB :** Non, aucun certificat médical n'est demandé pour les activités sportives qui se déroulent dans le temps scolaire et font partie du programme. Le principe est que tout élève est supposé apte à pratiquer ces activités. Au contraire, c'est donc aux parents à fournir un certificat médical s'ils souhaitent que leur enfant n'y participe pas !

**Quelles sont les visites médicales obligatoires que doivent passer les enfants à l'école ?**

**MB :** Deux visites obligatoires sont inscrites dans la loi, celles de la sixième année et de la douzième année. Elles sont assurées par le médecin scolaire au cours de l'année de grande section de maternelle et par l'infirmier-ère scolaire en classe de 6e ou de 5e. L'objectif est de repérer tout ce qui pourrait entraver les apprentissages de l'enfant, et donc sa réussite scolaire. Elles permettent aussi d'évoquer toutes les questions qui préoccupent les parents (sommeil, propreté, alimentation etc.) et de leur délivrer des conseils. C'est pourquoi leur présence est vivement recommandée !

**Comment le PAI (projet d'accueil individualisé) pour la prise de médicaments à l'école est-il mis en œuvre ?**

**MB :** Il est mis en œuvre à l'initiative des parents, c'est à eux d'en faire la demande auprès du chef d'établissement. Ce dernier contacte ensuite le médecin de PMI ou scolaire de son secteur qui, lui-même, organise un rendez-vous avec les parents et l'enfant afin de rédiger le PAI en bonne et due forme. Attention,

## Hausse des contentieux à l'éducation nationale

La Direction des affaires juridiques du ministère publie son bilan annuel de l'activité contentieuse de l'éducation nationale pour l'année 2021. Cette année a vu une forte hausse des affaires portées devant les juridictions : 3780 recours soit +21% par rapport à 2020.

23% de ces affaires ont abouti à une décision défavorable à l'éducation nationale. Cette hausse moyenne cache un écart entre les affaires portées dans les académies (+18%) et celles portées par le ministère (+41%). Des hausses significatives mais qui ne font que rattraper la chute de 2020 selon la DAJ.

Par contre on observe aussi des différences importantes entre les académies : +800% à Limoges (!), +179% en Guadeloupe, +100% à Paris par exemple.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2022/10/19102022Article638017569815622057.aspx>

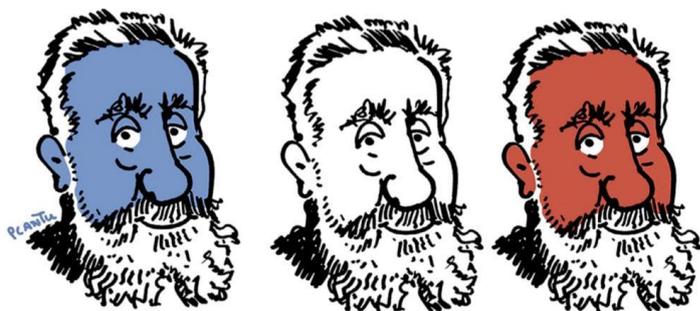
son cadre est très strict : il ne concerne que les maladies chroniques comme l'asthme, le diabète, les allergies alimentaires etc. En aucun cas, il ne prend en charge les maladies aiguës (comme une angine par exemple). Une fois signé par les parents, le PAI autorise l'enseignant à intervenir selon un protocole défini, par exemple en administrant de la Ventoline dans le cas d'une crise d'asthme, ou encore pour mettre en œuvre des soins ou une surveillance.

<https://www.education.gouv.fr/bien-etre-et-sante-des-eleves-12323>



« Celui qui ouvre une porte d'école,  
ferme une prison. »

Victor Hugo



« Vous avez entre vos mains  
l'intelligence et l'âme des enfants »

Lettre de Jean JAURÈS aux instituteurs



## CONCOURS 2021-2022

### Se construire Citoyen

## RÉSULTATS 12 ECOLES ONT REÇU UN PRIX

### ALLIER

- + Ecole St Exupéry de ST RÉMY EN ROLLAT
- + Ecole Pergaud-Prévert de MONTLUÇON

### HÉRAULT

- + Ecole Clémenceau de MÈZE

### HAUTE LOIRE

- + Ecole de l'Auze RECHARINGES de ARAULES
- + Ecole élémentaire Jean de la Fontaine d'YSSINGEAUX

### LOIRET

- + Ecole Victor Meunier de ST PÈRE SUR LOIRE

### NIÈVRE

- + RPI de CHIDDES-MILLAY
- + Ecole maternelle de VANDENESSE

### RHÔNE

- + Ecoles de VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

### VIENNE

- + Ecole élémentaire Clément Péruchon de LIGUGÉ

### VAL-DE-MARNE

- + Ecole élémentaire Léo Orville de CRÉTEIL
- + Ecole maternelle Monge de CRÉTEIL

Chaque école lauréate se verra remettre Le Vendredi 18 novembre 2022 un buste de LA MARIANNE et une exposition de la Fédération des DDEn sur la Laïcité, lors de la cérémonie de remise des prix.

**Retour sur la table ronde organisée le 24 septembre 2022 à la Maison de l’océan à Paris, lors du 76e congrès de la FCPE. Un échange avec les parents d’élèves, qui avait, pour thème, l’égalité des droits.**

Tous les élèves bénéficient-ils de la même offre scolaire en France ? L’État et les collectivités mettent-ils tout en œuvre pour assurer à chacun un parcours scolaire réussi ? La réponse est malheureusement trop bien connue, et c’est non ! Quatre experts de la question étaient présents au 76e congrès de la FCPE pour dresser un état des lieux de ces inégalités scolaires. **Un bilan très pessimiste qui a néanmoins permis aux représentants de parents FCPE de repérer les leviers d’action possibles.**

Première intervenante à avoir pris la parole, **Agnès Florin**, professeure émérite de psychologie de l’enfant et de l’éducation à l’Université de Nantes, a concentré ses propos autour des droits de l’enfant. Elle a notamment rappelé quelques chiffres de la synthèse rédigée pour l’Unicef en 2021 après consultation de 23 500 jeunes de 6 à 18 ans. Inscrit dans la Convention internationale des droits de l’enfant, celui du droit à s’exprimer est loin d’être respecté. À la question « *Est-ce que tu as le droit de donner ton avis sur ton école ?* », 41 % d’entre eux répondent non. 71 % d’entre eux sont également touchés par au moins un type de privation : 25 % n’ont pas accès à des activités périscolaires, 20% manquent d’équilibre alimentaire.

Ce fut ensuite au tour de **Rémi Rouault et Patrice Caro**, géographes sociaux à l’université de Caen, de nous livrer leur analyse sur les fractures scolaires. Cartes éloquentes à l’appui. Rémi Rouault a pointé du doigt un premier droit non respecté, celui d’être scolarisé près de chez soi, puisque 5% de la population scolaire n’a pas d’école maternelle dans sa commune. Un choix de proximité qui n’est pas assuré non plus dans l’enseignement professionnel.

La prétendue unité du système éducatif national est nettement fissurée lorsque sont également observées les dépenses d’éducation des collectivités. En 2010, la commune de Gravelines, par exemple consacrait 5800 € par an par élève, quand certaines communes de Lozère en

consacraient moins de 300 euros. Dernier élément marquant cité par Rémi Rouault : le montant du soutien financier accordé aux élèves en difficulté. La dépense publique consacrée à la défiscalisation des cours particuliers est d’un montant dix fois supérieur au budget dédié par l’État à l’accompagnement des élèves en éducation prioritaire.

**Patrice Caro** s’est quant à lui attaché à montrer que les collectivités (départements et régions) étaient des acteurs importants d’inégalité scolaire par leurs investissements en matière de transports scolaires, de construction et de rénovation d’établissements. Les départements et régions d’outre-mer étant les plus fortement touchés par ce manque de moyens alloués.

Enfin, **Josef Schovanec**, philosophe, écrivain et autiste de haut niveau, a conquis l’auditoire en dénonçant la façon dont sont considérés, encore aujourd’hui, les élèves en situation de handicap : *« Comment faire pour que les lieux d’apprentissage ne soient pas excluants ? Comment donner toute leur place aux personnes que l’on juge différentes, mais qui peuvent correspondre pourtant, mieux que quiconque, aux grands idéaux de l’école ? Si vous savez ce qui s’est passé le 1<sup>er</sup> septembre 1715, vous aurez certainement le droit à un diplôme d’autiste en chocolat. Car c’est la mort de Louis XIV. C’est un exemple d’apprentissage que certains profils d’enfants réussissent, et par le mauvais hasard des choses, ce sont justement ces profils d’enfants que l’on chasse le plus rapidement des apprentissages. »*

Selon lui, une des clés pour transformer l’école serait un changement de prisme. *« À mon avis, le handicap devrait être davantage perçu sous l’angle social plutôt que médical. On a ce très fâcheux réflexe de toujours vouloir réduire la personne différente à une forme de réalité médicale. Comme si les gens dits spéciaux relevaient de spécialistes, de lieux spécialisés. C’est très étonnant car l’on peut pourtant observer, de façon tout à fait massive, que le parcours d’un élève dit “en situation de*

n° 272 - sept. 2022

# le délégué

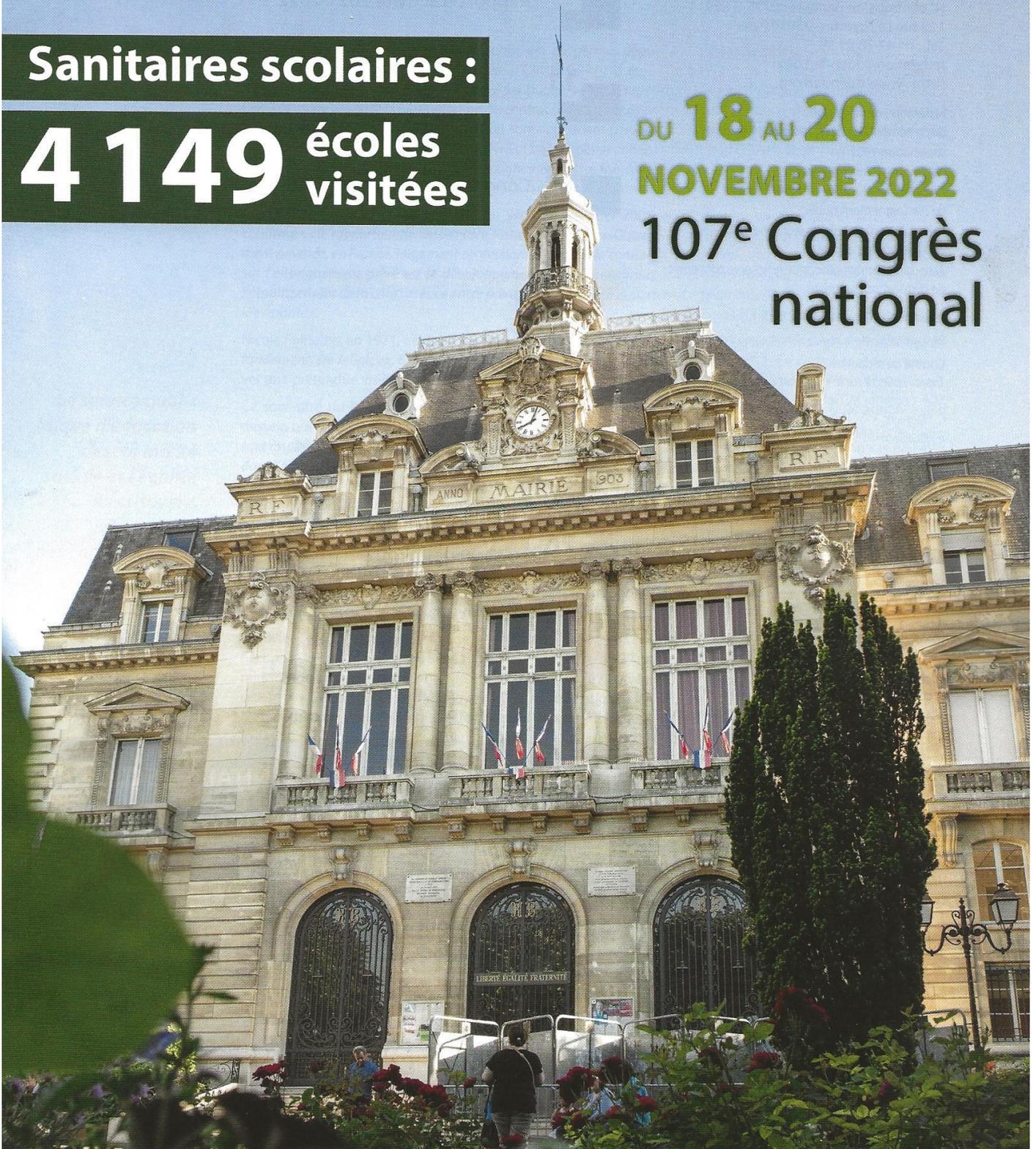
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Sanitaires scolaires :**

**4 149** écoles  
visitées

DU **18** AU **20**  
**NOVEMBRE 2022**

**107<sup>e</sup> Congrès  
national**

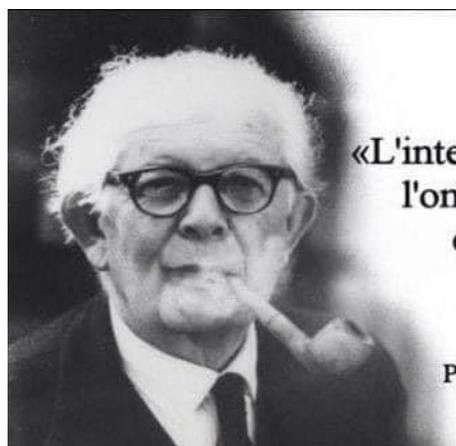


handicap" dépend surtout du cadre social qui lui a été proposé pendant ces jeunes années. On ne soulignera jamais assez l'importance décisive dans le parcours des personnes dites différentes de l'environnement familial, social et professionnel. »



**L'enfance n'est pas une course pour voir à quelle vitesse un enfant peut lire, écrire et compter. Il s'agit d'une petite fenêtre sur le temps pour apprendre et se développer au rythme qui convient à chaque enfant.**

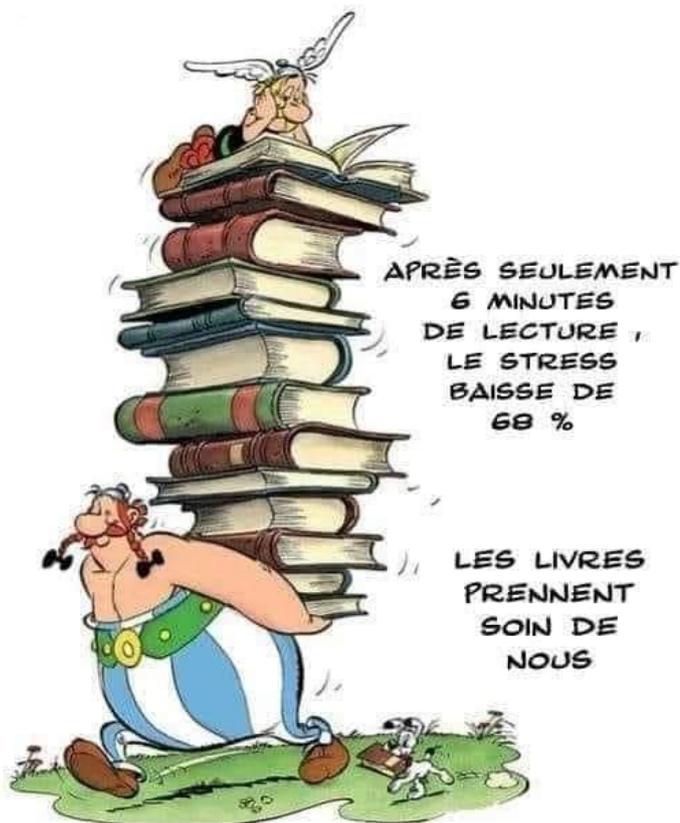
Blog et page facebook: S'éveiller et s'épanouir de manière raisonnée



«L'intelligence, ça n'est pas ce que l'on sait mais ce que l'on fait quand on ne sait pas.»

~JEAN PIAGET

Psychologue suisse (1896-1980)



## **SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : GLA GLA !**

Dans l'Oise, à Aigueville, un arrêté municipal interdit depuis le 24 octobre d'ouvrir les portes et les fenêtres des établissements scolaires pour éviter la perte de chaleur. Ceci alors que depuis la pandémie de Covid, le ministère de l'Éducation nationale recommande l'aération régulière des classes. Une mesure « aberrante » à l'heure de la hausse du prix de l'énergie, selon le maire, qui prévoit un triplement de la facture d'électricité de la ville sur un an. Il envisage même, pour limiter les coûts, de réduire certains services comme la cantine scolaire.

Un chauffage abaissé à 19°, voire moins : pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie, de nombreuses écoles, collèges, lycées et universités seront moins chauffés cet hiver !

## Les enseignants travaillent davantage et sont moins satisfaits professionnellement que l'ensemble des Français

"Les personnels de l'Éducation nationale se disent moins satisfaits professionnellement que l'ensemble des Français en emploi", constate **la DEPP, le service statistique de l'Éducation nationale** qui publie la première édition du "**Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale**". Ceux-ci attribuent la note moyenne de 6 sur 10 pour évaluer leur niveau de satisfaction "contre 7,2 pour l'ensemble des Français en emploi et 7,3 pour ceux ayant un niveau de diplôme d'au moins bac". Les personnels administratifs de catégorie B ou C ont un degré de satisfaction un peu plus élevé (6,6) contre 5,1 à 5,5 pour les enseignants remplaçants, les psychologues de l'Éducation nationale et les médecins scolaires.

Dans l'ensemble, les personnels "n'ont que très faiblement le sentiment que leur métier est valorisé dans la société (2,5 sur 10), ils attribuent une note inférieure à la moyenne à leurs conditions de travail, et plus

basse encore (3,1) à leurs perspectives de carrière, un item auquel "61 % des personnels attribuent une note très faible, comprise entre 0 et 3 sur 10". En ce qui concerne leur rémunération, ils sont "55 % à exprimer une forte insatisfaction en choisissant une note entre 0 et 3 sur 10".

Et surtout, la moitié des personnels attribue une note entre 8 et 10 à leur niveau d'épuisement, plus encore dans le 1er degré avec un score moyen de 7,1 contre 6,6 pour leurs collègues du 2nd degré. Quant à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle il est évaluée à 5,7, "un niveau proche" de celui de l'ensemble des Français en emploi. Ils "aiment, de manière générale, exercer dans leur établissement" (7,1), ils s'y sentent en sécurité. Seul un sur dix "ne se sent que peu ou pas du tout respecté par les élèves", un sur dix peu soutenu par ses collègues, deux sur dix n'ont pas "le sentiment d'être respectés par les parents d'élèves", trois sur dix de ne pas avoir le soutien de leur hiérarchie.

### Un temps de travail important, y compris pendant les vacances

"Hors vacances scolaires", les enseignants du 1er degré évaluent leur temps de travail hebdomadaire à 43 heures, contre 42 pour leurs collègues du 2nd degré, dont le temps total déclaré varie de 33 heures à 65 heures par semaine (contre 35 à 60 heures dans le premier degré), relève la DEPP qui publie une seconde note d'information sur le temps de travail des enseignants. Les enseignants travaillent aussi pendant les vacances scolaires, les femmes plus que les hommes (34 jours contre 29 dans le 1er degré, 35 et 31 jours dans le 2nd degré), mais "le nombre de jours de préparation durant les vacances scolaires diminue avec l'âge des enseignants", ce qui témoigne du "coût d'entrée" dans le métier. "Dans le premier degré, la moitié des enseignants de moins de 35 ans déclare travailler au moins 41 jours pendant leurs vacances contre 27 jours pour les 45 ans ou plus (39 jours contre 31 jours dans le 2nd degré).

La note d'information "*Premiers résultats du Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale exerçant en établissement scolaire*" :

<https://www.education.gouv.fr/premiers-resultats-du-barometre-du-bien-etre-au-travail-des-personnels-de-l-education-nationale-343238>

La note d'information "*La moitié des enseignants déclare travailler au moins 43 heures par semaine*" :

<https://www.education.gouv.fr/la-moitie-des-enseignants-declare-travailler-au-moins-43-heures-par-semaine-343235>

#### Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

#### Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

#### Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIERE